

Date :

25-09-2025

Numéro : 2025-09-25/10

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 034-213402720-20250925-2025092510-DE

EXTRAIT DE RE
DES DELIBERATIONS DU CODE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

Séance du 25 septembre 2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq**et le** 25 septembre**à** dix-huit heures quarante-cinq minutes**le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,****sous la présidence de Mr QUESADA Yves.**

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, OLIVIER Véronique, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TAURELLE Vincent, TOSCANO Florence.

Procurations : M. MANSE Jean-Luc à Monsieur NOYE Michel, Mme. ROUS Clémence à Mme OLIVIER Véronique.

Absents : Mme BERNY Hélène.**Secrétaire de séance :** M. LA BELLA Michel

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation	
	18/09/2025

Date d'affichage
18/09/2025

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE FOURNITURES COURANTES DE
BUREAU, DE RAMETTES DE PAPIER ET DE
CONSOMMABLES INFORMATIQUES**

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramelettes de papier et de consommables informatiques, coordonné par la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 mai 2021 renouvelant ce groupement pour une durée de huit ans (jusqu'en 2029),

Monsieur le Maire expose :

Dans un souci d'économies d'échelle et de rationalisation des achats, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et plusieurs communes membres ont constitué un **groupement de commandes** pour la passation en commun d'un accord-cadre relatif à l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramelettes de papier et de consommables informatiques.

Ce groupement, renouvelé en 2021 pour huit ans, permet aux communes d'adhérer à tout moment durant sa durée de vie. La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo en assure le rôle de coordonnateur.

Le groupement dispose d'une **Commission d'Appel d'Offres (CAO) propre**, présidée par le président de la CAO de Lunel Agglo. Chaque commune adhérente doit élire un **membre titulaire** et un **membre suppléant** issus de sa propre CAO pour représenter la commune au sein de la CAO du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Just au groupement de commandes pour l'achat de fournitures courantes de bureau, de ramettes de papier et de consommables informatiques, jusqu'en 2029 ;
- D'acter que le président de la CAO du groupement est le président de la CAO de Lunel Agglo ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et toutes les pièces s'y rattachant ;
- De désigner, au sein de la CAO du groupement de commandes : M. Michel NOYE en qualité de **membre titulaire**, Mme. Joëlle RUIVO en qualité de **membre suppléante**.

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**

